

# **Accompagnateur(trice)de moyenne montagne**

## **Nature du travail**

-Encadrer, enseigner :L'accompagnateur en moyenne montagne encadre des randonnées sur des sentiers praticables à pied ou en raquettes à neige. Il propose des sorties en tenant compte des capacités physiques et des attentes des participants mais aussi des conditions météorologiques. Il peut également enseigner la pratique de cette activité.

-Faire découvrir :Il présente aux randonneurs les richesses du milieu naturel traversé : mammifères, oiseaux, insectes, arbres et fleurs, plantes (médicinales ou aromatiques), minéraux et roches, aspects du paysage et du terrain. Il aborde également les aspects culturels et humains des massifs parcourus : patrimoine bâti, gastronomie, habitat, modes de vie et traditions, histoire et légendes. Il favorise les rencontres avec les populations locales (agriculteurs, éleveurs, bergers, artisans...).

-Diversifier son activité :Les collectivités locales peuvent le solliciter pour entretenir et baliser des itinéraires, créer et animer un parcours découverte, participer au comptage des espèces animales ou végétales, ou concevoir des topos-guides de randonnée. Offrir des prestations originales répondant aux attentes du public s'avère un atout pour ce professionnel.

## **Compétences requises**

-Sportif responsable :En pleine saison, l'accompagnateur est dehors tous les jours par tous les temps. Il doit jouir d'une excellente condition physique et faire preuve de résistance. Grand connaisseur de la montagne, il est garant de la sécurité de ses clients. À lui de s'informer des conditions climatiques auprès des professionnels de la météo avant d'entreprendre une sortie. Sens des responsabilités, sang-froid et réactivité face aux imprévus font partie de ses qualités.

-Animateur et pédagogue :Doté d'un sens relationnel développé et d'une bonne dose de pédagogie, ce guide sait intéresser son auditoire. Il fait preuve de qualités d'animation, pour assurer la cohésion de son groupe et lui faire vivre un moment agréable. À lui aussi de rassurer les randonneurs en difficulté sur un passage (pour cause de vertige, par exemple) ou pris de panique face au danger (orage, affaissement de terrain, chute de pierres...).

S'il exerce en indépendant, l'accompagnateur doit en outre valoriser ses compétences et son expérience. Par exemple, en créant des dépliants sur ses prestations et ses tarifs, qui seront ensuite déposés dans les lieux stratégiques de la station (commerçants, office de tourisme, hôtels...). Ou encore en s'adressant aux différents acteurs économiques et politiques pour obtenir un local, une subvention...

## **Accès au métier**

L'exercice professionnel exige le diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne, qui fait partie du brevet d'État d'alpinisme. L'examen d'entrée en formation est ouvert sans condition de diplôme. Il exige une solide pratique de la randonnée et une bonne connaissance du milieu montagnard. Le diplôme se prépare généralement en 1 an et demi à 3 ans. Il comprend notamment la formation générale commune aux métiers de la montagne et une unité de

formation spécifique : moyenne montagne enneigée ou, pour les DOM TOM, moyenne montagne tropicale.

Niveau bac

- Brevet d'État d'alpinisme, diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne (rénovation en cours : nouveau diplôme à venir reconnu à bac + 2)

## **Salaire**

Salaire du débutant : 1680 euros brut par mois.

La profession compte peu de salariés. Pour les travailleurs indépendants, les honoraires sont libres et fixés pour chaque prestation selon l'activité, le massif, le niveau de difficulté, le nombre de participants... Un indépendant peut facturer une journée entre 170 à 270 euros.

## **Intégrer le marché du travail**

-Après un autre parcours : Cette activité compte actuellement 3 500 professionnels réellement en exercice, dont une part croissante de femmes (16 %). Les candidats sont en moyenne âgés de 24 ans lors du test de sélection à l'entrée de la formation. Ils ont souvent effectué auparavant un autre métier et, pour plus de la moitié d'entre eux, des études supérieures.

-Projet solide et diversification : Une fois le diplôme d'accompagnateur obtenu, avoir un projet professionnel solide et être persévérant est primordial. Nombreux sont ceux qui étendent leurs compétences en suivant une formation complémentaire : VTT, canyon, « accrobranche », handisport... Certains organisent des « randos-photos », de la marche nordique, des balades avec des ânes ou des lamas, des sorties nocturnes avec observation des étoiles... Un même principe pour tous : être à l'affût des nouvelles tendances et des goûts de la clientèle !

-Une reconversion à préparer : Dès leur formation, les accompagnateurs en moyenne montagne sont préparés à l'idée d'une reconversion future, partielle ou totale. Certains se consacrent alors entièrement à leur autre métier non sportif.

Source :onisep.fr